

Du 25 juin au 16 août 2019
CAMP SPORTIF D'ÉTÉ
2019

19^e édition



**POUR LES JEUNES
DE 5 À 13 ANS**

Places limitées



En collaboration avec la Ville



Centre sportif Côte-des-Neiges
4880, Avenue Van Horne
Montréal H3W 1J3
514-342-9988

HORAIRE ET FRAIS

Horaire : Du lundi au vendredi de 9:00 à 16:00.

Semaine 1 :	25 au 28 juin	60\$
Semaine 2 :	2 au 5 juillet	60\$
Semaine 3 :	8 au 12 juillet	75\$
Semaine 4 :	15 au 19 juillet	75\$
Semaine 5 :	22 au 26 juillet	75\$
Semaine 6 :	29 juillet au 2 août	75\$
Semaine 7 :	5 au 9 août	75\$
Semaine 8 :	12 au 16 août	75\$

Frais d'inscription non remboursables : **35,00\$**

*Les frais de transport et un T-shirt sont inclus dans les frais de camp.

T-shirt extra : **10,00\$** (chacun)

Rabais Familial :

2^eme enfant rabais de 10,00\$

3^eme enfant rabais de 20,00\$

* Les rabais s'appliquent uniquement sur les frais de session. Les enfants doivent être frères ou sœurs.

SERVICE DE GARDE

Semaine 1 à 2 : 24,00\$/semaine

Semaine 3 à 8 : 30,00\$/semaine

Horaire

Du lundi au vendredi
de 7:00 à 9:00 et de 16:00 à 18:00

GROUPES D'ÂGE

**5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans,
10 ans, 11-12 ans, 13 ans**

Note : **Les enfants devront avoir eu 5 ans au plus tard le 25 juin 2019. Il n'y aura aucune exception.**

**** Places limitées par groupe d'âge.**

INSCRIPTION

Dimanche le 28 avril 2019
de 9:00 à 12:00

Au Centre sportif Côte-des-Neiges
et simultanément en ligne :
www.loisirssportifscdn-ndg.com

Important!

La distribution des numéros pour la file d'attente se fera le
samedi 27 avril 2019 de 12:00 à 15:00

Pendant l'inscription, si vous êtes absents lorsque votre numéro est appelé, vous perdrez votre tour et un nouveau numéro vous sera attribué.

Pour s'inscrire vous devez apporter :

1. La carte d'assurance maladie de l'enfant
2. Une photo style passeport (obligatoire)
3. Le numéro d'assurance sociale du parent
4. Le paiement* (comptant, carte de crédit ou par chèque à l'ordre de **Loisirs sportifs CDN-NDG**)

* Un minimum de 50% du montant total est payable le jour de l'inscription, un deuxième versement par chèque postdaté, daté au plus tard du 10 juin 2019 devra être aussi remis le jour de l'inscription.

